

AR Prefecture

047-200036523-20230711-2023_59-DE
 Reçu le 13/07/2023
 Publié le 13/07/2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DES BASTIDES EN HAUT-AGENAIS PERIGORD**

1, Rue des Cannelles – 47150 MONFLANQUIN

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Acte n°	2023-59
	Nature	2.1.2 – URBANISME – DOCUMENTS D'URBANISME – POS ET PLUI

Séance du 11 Juillet 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 Juillet, le Conseil Communautaire de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT-AGENAIS PERIGORD**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à MONFLANQUIN, sous la présidence de **Monsieur FLORIO Auguste**, Président.

Date de convocation : 4 juillet 2023		Nombre de délégués en exercice : 61		Présents en séance : 46	
BEUGAS	PAYERAS Brigitte	LACAUSSADE	DESTIEU Jean-Paul	PARRANQUET	DELMON Joël
BOUDY DE BEAUREGARD	ANDRAC Isabelle	LALANDUSSE	DIEUDONNE Christian	PAULHIAC	CALMETTE Marcel
BOURNEL	WEBER Alain	LE LAUSSOU	LEMARCHAND Max	RAYET	BERTHOLOM Aimé
CAHUZAC	-	LOUGRATTE	-	RIVES	VERGNIAUD Alain
CANCON	PICHARD Elisabeth	MAZIERES NARESSE	PAPE Jean-Paul	SAINT AUBIN	POUEYDANETTE Guy
CANCON	GIROU Bernard	MONBAHUS	GARY Jean-Marie	SAINT ETIENNE DE VILLEREAL	BATAILLE Serge
CANCON	PENON Monique	MONBAHUS	-	SAINT EUTROPE DE BORN	COLLIANDRE Jocelyne
CANCON	ROIRE Carole	MONFLANQUIN	FOUNAUD-VEYSSET Nathalie	SAINT EUTROPE DE BORN	-
CASTELNAUD DE GRATECAMBE	SERRES Gilbert	MONFLANQUIN	FLORIO Auguste	SAINT MARTIN DE VILLEREAL	-
CASTILLONNES	-	MONFLANQUIN	-	SAINT MAURICE DE LESTAPEL	BICHE Marie-Christine
CASTILLONNES	TOUQUETTE Bernadette	MONFLANQUIN	-	SAINT QUENTIN DU DROPT	PERLETTI Frédéric
CASTILLONNES	MAURES Sébastien	MONFLANQUIN	-	SALLES	-
CASTILLONNES	-	MONFLANQUIN	FERRE Patrick	SAVIGNAC SUR LEYZE	-
CAVARC	DELPECH Laurent	MONFLANQUIN	MARQUIS Laurence	SERIGNAC PEBOUDOU	GUERIN Guillaume
DEVILLAC	LEDUN Frédéric	MONSEGUR	JOURDANE Jeannine	TOURLIAC	CHABRONNERIE Viviane
DOUDRAC	BERTRAND Jacques	MONTAGNAC SUR LEDE	SETZE Yvon	VILLEREAL	CAMINADE Jean- Jacques
DOUZAINS	DAUTA Jean-Pierre	MONTAURIOL	-	VILLEREAL	LAURIERE Françoise
FERRENSAC	PAILLE Jean-Pierre	MONTAUT	-	VILLEREAL	VECCHIOLA Christophe
GAVAUDUN	TEYSSÉDOU Adrien	MONVIEL	AUCHE Monique	VILLEREAL	PITON Rolande
LA SAUVETAT SUR LEDE	LABORDE Françoise	MOULINET	-		
LA SAUVETAT SUR LEDE	CAILLOUX Aldegonde	PAILLOLES	MATTANA Henri		

Absents excusés	8	CAHUZAC (TESTUT Jean-Pierre), CASTILLONNES (FERULLO Christian), LOUGRATTE (LABONNE Isabelle), MONFLANQUIN (DOUBLEIN Anne-Laure), MONTAURIOL (LESCOMBE Serge), MONTAUT (FLANDROIS Mathieu), MOULINET (PINIELLO Georges-Robert), SAVIGNAC SUR LEYZE (FAURE Christian).
Absents ayant donné pouvoir	7	CASTILLONNES (SICAUD Pierre donne pouvoir à TOUQUETTE Bernadette), MONBAHUS (CADDoux Claudie donne pouvoir à GARY Jean-Marie), MONFLANQUIN (GONZATO-ROQUES Christine donne pouvoir à FERRE Patrick), MONFLANQUIN (CORBEL Henri donne pouvoir à FOUNAUD-VEYSSET Nathalie), SAINT EUTROPE DE BORN (TORNIER Emilie donne pouvoir à COLLINADRE Jocelyne), SAINT MARTIN DE VILLEREAL (LANDAS Patrick donne pouvoir à VERGNIAUD Alain), SALLES (CAZETTE Janik donne pouvoir à SETZE Yvon).
Secrétaire de séance		Elisabeth PICHARD

Urbanisme – Déclaration de projet – Commune de Saint Quentin du Dropt

M. le Président indique que, lors de l'élaboration du PLUi, une erreur de zonage sur le règlement graphique est survenue sur les parcelles AP163 d'une superficie de 3 245 m² classée en zone A alors qu'une activité artisanale était présente au moment de l'approbation du PLUi. De ce fait, cette parcelle aurait dû être classée en zone A1 – zone constructible dédiée à l'activité existante mais ce sont les parcelles limitrophes AP168 et AP127 qui ont été classées en zone A1.

AR Prefecture

047-200036523-20230711-2023_59-DE

Reçu le 13/07/2023

Publié le 13/07/2023

Extrait PLUi approuvé :

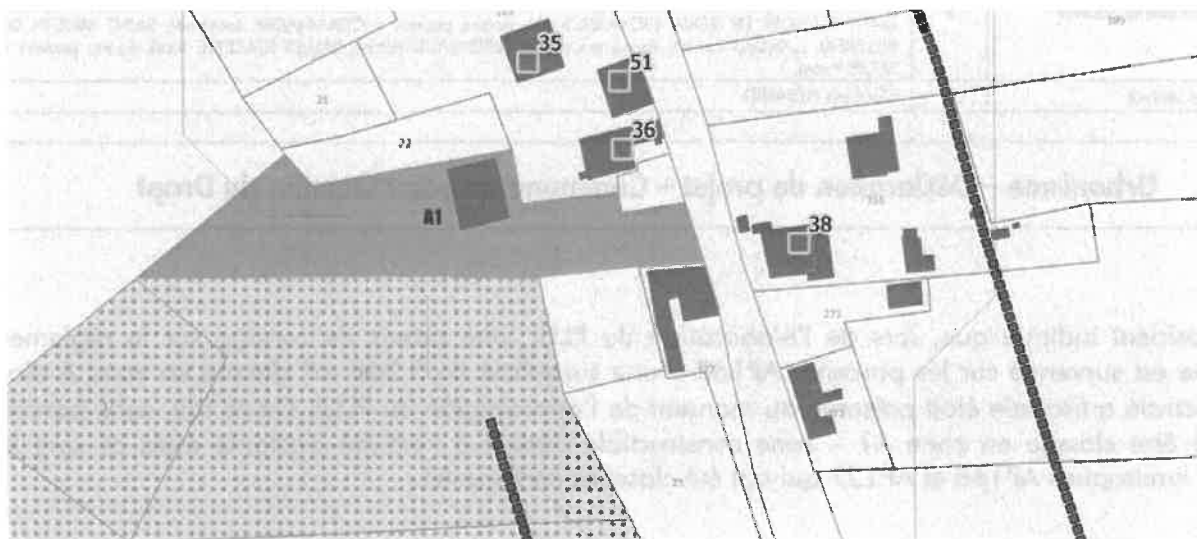


A ce jour, l'artisan qui exerce une activité de mécanique agricole et automobile souhaite se développer et construire un nouveau bâtiment sur la parcelle AP 163, propriété de cet artisan.

Afin de permettre le développement de cette entreprise, il y a lieu de modifier le zonage du PLU en reportant la zone A1 des parcelles AP168 et AP127 sur la parcelle AP163.

Compte-tenu de la consommation foncière, un dossier de déclaration de projet doit être mis en œuvre par le service. Ce dossier sera également examiné par la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) et nécessitera l'engagement d'une enquête publique.

Proposition de zonage :



AR Prefecture

047-200036523-20230711-2023_59-DE
Reçu le 13/07/2023
Publié le 13/07/2023

Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **Autorise** l'engagement de la procédure de cette déclaration de projet ;
- **Autorise** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

La Secrétaire de séance,



Elisabeth PICHARD

Le Président,



Auguste FLORIO.



AR Prefecture

047-200036523-20230711-2023_59-DE
Reçu le 13/07/2023
Publié le 13/07/2023

